



VILLE DE  
**Launaguet**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : CREATION DE DEUX EMPLOIS  
PERMANENTS : SERVICE POLICE MUNICIPALE**

**Délibération n° 2026.09.17.114**

**Rapporteur : Georges DENEUVILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale ;

Considérant les besoins de sécurité exprimés par les habitants ;

Considérant la volonté de garantir une présence élargie de la Police Municipale, notamment en soirée ;

Considérant la nécessité d'apporter des conditions de sécurité optimales aux agents de la Police Municipale dans l'exercice de leurs missions sur la voie publique ;

Considérant pour se faire, qu'il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs de la Police Municipale, en assurant le recrutement de deux agents de Police Municipale, à Temps Complet ;

Vu l'avis du CST en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Maire propose au Conseil municipal de créer, à compter du 01/10/2026, deux emplois permanents d'agent(s) de Police Municipale, relevant du grade de Brigadier (Echelle C2) ou Brigadier-chef principal (échelle spécifique), à Temps Complet.

Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires.

Entendu cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- DECIDER de créer deux postes de policiers municipaux aux grades de brigadier ou de brigadier-chef principal, selon le profil retenu, à Temps Complet ;
- CHARGER le Maire de procéder à ce recrutement dès que possible ;
- DIRE que le tableau des emplois et des effectifs sera mis à jour au 01/10/2026 ;
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 20  
Absents excusés Représentés : 8  
Absent : 1

Date convocation  
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après  
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification  
- 5 OCT. 2026

**Étaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

**Étaient excusés représentés :** Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

**Absente :** Sylvie OURGAUD

**Secrétaire de séance :** Sylvie IZQUIERDO

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :**

- **DECIDENT** de créer deux postes de policiers municipaux aux grades de brigadier ou de brigadier-chef principal, selon le profil retenu, à Temps Complet ;
- **CHARGENT** le Maire de procéder à ce recrutement dès que possible ;
- **DISENT** que le tableau des emplois et des effectifs sera mis à jour au 01/10/2026 ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Voté à la majorité, dont 21 POUR, 5 ABSTENTIONS** [(P. PAQUELET, M-C FARCY, L-L GALY, T. THEBLINE, C. DIEZ) **2 CONTRE** (Patrice RENARD, Nadia MENECEUR pouvoir à P. RENARD)].

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Sylvie IZQUIERDO**  
Secrétaire de séance.

**Georges DENEUVILLE**  
Maire.

Maire

|                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres en exercice : 29</b><br><b>Membres présents : 20</b><br><b>Absents excusés Représentés : 8</b><br><b>Absent : 1</b> | <b>Étaient présents (es) :</b> Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. |
| <b>Date convocation</b><br><b>10 septembre 2026</b>                                                                            | <b>Étaient excusés représentés :</b> Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).                   |
| <b>Acte rendu exécutoire après</b><br><b>- dépôt en Préfecture</b>                                                             | <b>Absente :</b> Sylvie OURGAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>- publication ou notification</b>                                                                                           | <b>Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |